

**COMMUNE DE BAYONNE**  
Département des Pyrénées-Atlantiques - Arrondissement de Bayonne

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER JUIIN 2023**  
**DELIBERATION N° DE-2023-114**

L'an deux mil vingt-trois, le 1er juin, le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni l'Hôtel de ville, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-René ETCHEGARAY, Maire. La séance a été ouverte à 17h35.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 45

**Présents :**

M. ETCHEGARAY, Mme DURRUTY, M. MILLET-BARBÉ, Mme LAUQUÉ, M. UGALDE, Mme HARDOUIN-TORRE, M. CORRÉGÉ, Mme LOUPIEN-SUARES, M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-124), Mme MARTIN-DOLHAGARAY, M. LAIGUILLON (à partir de la délibération DE-2023-103), Mme CASTEL, M. ALQUIÉ, Mme MEYZENC, M. PARRILLA ETCHART, Mme DUHART, M. AGUERRE, Mme BRAU-BOIRIE, M. ARCOUET, Mme LARRÉ M. SALANNE, M. PAULY, M. DAUBISSE, M. ALLEMAN, M. SÉVILLA, Mme ZITTEL (à partir de la délibération DE-2023-111), Mme BENSOUSSAN, Mme LARROZE-FRANCEZAT, M. ERREMUNDEGUY, M. SUSPERREGUI, Mme DELOBEL, Mme CAPDEVIELLE, M. DUZERT, M. ESTEBAN, Mme LIOUSSE, Mme DUPREUILH, M. ETCHETO, Mme BROCARD, Mme HERRERA LANDA, M. ABADIE, M. BERGE (à partir de la délibération DE-2023-111).

**Absents représentés par pouvoir :**

M. LACASSAGNE à Mme LAUQUE (à partir de la délibération DE-2023-125) ; M. LAIGUILLON à M. LACASSAGNE (jusqu'à la délibération DE-2023-102) ; Mme BISAUTA à Mme HARDOUIN-TORRE ; Mme VOISIN à Mme MARTIN-DOLHAGARAY ; Mme MOTHES à M. ERREMUNDEGUY ; M. BOUTONNET-LOUSTAU à Mme LOUPIEN-SUARES, M. BERGE à Mme HERRERA LANDA (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Absent(s) :**

Mme ZITTEL (jusqu'à la délibération DE-2023-110).

**Secrétaire :**

M. SUSPERREGUI

---

*Entendu le rapport de M. SEVILLA,*

**OBJET : ENVIRONNEMENT ET ESPACES NATURELS** – Plaine d'Ansot - Boutique de la Maison des Barthes - Tarifs complémentaires.

Depuis son ouverture, la boutique de la Maison des Barthes propose à la vente divers objets tels que des figurines en terre cuite, des livres et guides naturalistes, des posters et des cartes postales.

Par délibération du 27 mai 2010, le Conseil municipal a adopté les tarifs des livres et objets vendus à la boutique de la Maison des Barthes, sur le site d'Ansot.

A la suite de l'inondation de décembre 2019, une grande partie des stocks a été perdue, conduisant à une fermeture temporaire de la boutique. Une réouverture est envisagée pour l'été 2023.

Un renouvellement du stock, combinant articles déjà plébiscités par le public et nouveautés, est en cours. Outre l'intérêt de valoriser la fabrication artisanale, il s'appuie sur les observations faites des pratiques des visiteurs. Les nouveaux articles viendront compléter le stock existant.

Parmi ces produits, se trouvent des appeaux, des marque-pages et magnets en bois, mais aussi des cartes à jouer complémentaires issues d'une gamme déjà proposée.

Il convient donc d'en fixer le prix :

Désignation des articles	Prix net de vente
Appeaux petits oiseaux	3 €
Appeaux canard ; chouette chevêche ; grive	5 €
Appeau chouette hulotte	8 €
Marque-pages bois chouette ; écureuil ; martin-pêcheur ; hérisson	6 €
Marque-pages mésange ; grenouille ; paon	8 €
Magnets bois héron ; sanglier ; écureuil ; chevreuil ; renard	4 €
8 Mini-Gommes Abeilles	5 €
J'apprends A Dessiner Les Animaux	4 €

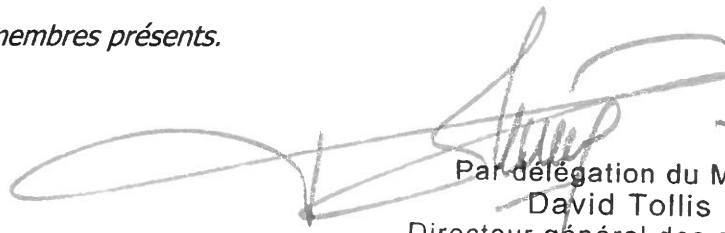
Les tarifs des autres articles désignés dans la délibération du 27 mai 2010 restent quant à eux inchangés.

Dans ce cadre, il est demandé au Conseil municipal :

- d'approuver cette nouvelle tarification à compter de la réouverture de la boutique;
- de décider que les tarifs de la boutique de la Maison des Barthes seront révisés annuellement sur la base de l'Indice des prix à la consommation - Base 2015 - Ensemble des ménages - France - Ensemble (valeur avril 2023 : 117,54)

*Ont signé au registre les membres présents.*

**Adopté à l'unanimité**

  
Par délégation du Maire  
David Tollis  
Directeur général des services  
  
Jean-René ETCHEGARAY  
Maire de Bayonne